

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 24 (1952)

Heft: 10

Artikel: La page du meuble : les meubles "passe-partout"

Autor: E.L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124124>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

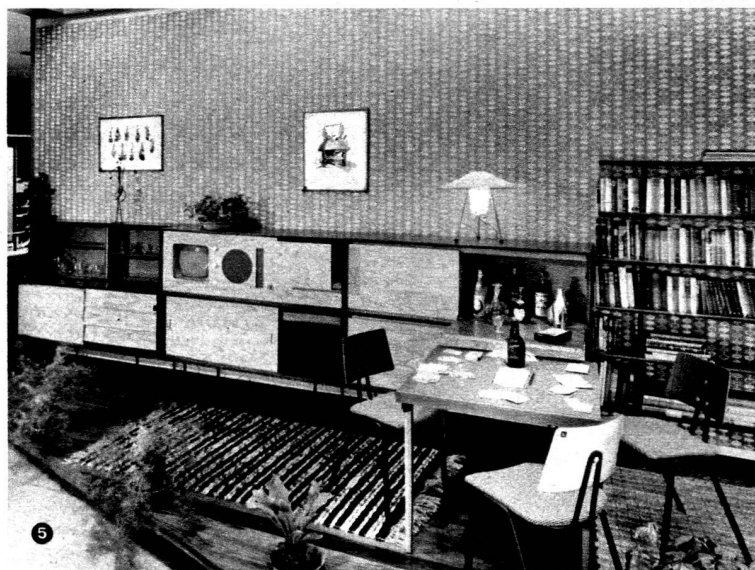
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA PAGE DU MEUBLE

- ❶ Meuble Lüscher, Zofingue. Photo Agefoba, Bâle.
- ❷ Meuble « WW », Sissach. Photo Hoffmann.
- ❸ Meuble Lüscher, Zofingue. Photo Hoffmann.
- ❹ Meuble « WW », Sissach.
- ❺ Meuble de Robin Day, architecte, Grande-Bretagne.



LES MEUBLES «PASSE-PARTOUT»

On apprécie beaucoup, aujourd'hui, les petits meubles de rangement qui peuvent prendre place dans n'importe quelle pièce : salle à manger, studio, hall, chambre à coucher... ils sont assez sobres de ligne pour s'harmoniser avec des ensembles divers, tout en témoignant d'une certaine recherche artistique. Autre caractéristique importante : ils sont souvent standardisés, ce qui autorise de multiples combinaisons. En tout temps, de nouveaux éléments peuvent venir s'ajouter aux premiers, s'y juxtaposer ou s'y superposer pour former des meubles plus complets. Cet avantage est considérable à une époque où bien des jeunes couples n'ont pas la possibilité de monter tout leur ménage d'une seule fois. Cela leur permet, de temps en temps, lorsqu'ils en ont les moyens, de pourvoir leur intérieur d'un nouveau meuble sans aboutir pour autant à un ensemble disparate.

On notera, pour les meubles Lüscher (fig. 1 et 3), le contraste, agréable à l'œil, des lignes horizontales et verticales. Les premières, d'ailleurs, ne sont autres que le bord en relief des tiroirs, qui a remplacé les poignées de naguère. De mêmes dimensions, meubles à tiroirs et meubles à rayons se juxtaposent parfaitement. L'armoire basse (fig. 3) peut être complétée par le petit secrétaire à abattant.

LES ESPACES LIBRES

Suite de la page 14

au besoin de tous les jours n'en ont que plus d'importance.

* * *

Le programme d'enseignement dans les écoles primaires et secondaires prévoit en Suisse deux heures au moins de gymnastique et de culture physique ; ce minimum est largement complété par des après-midi consacrés au sport. L'intérêt pour la culture physique a exercé, au cours de ces dernières décennies, avec le développement des exigences hygiéniques et esthétiques, une grande influence sur l'aménagement des terrains entourant les écoles. On ne songerait plus, aujourd'hui, à de nouveaux bâtiments scolaires qui ne seraient pas entourés de verdure et l'enseignement actuel ne pourrait plus renoncer au concours du jardin, sous ses formes les plus variées (fig. 1 et 2). Quatre éléments entrent principalement en jeu ici : la cour de récréation, entourée de buissons et d'arbres, le terrain de jeu, avec son emplacement pour les engins, le jardin scolaire pour les leçons d'histoire naturelle et enfin, pour les leçons en plein air, des emplacements dont l'aménagement soit variable à volonté.

Les terrains de sport des écoles sont mis dans la

Effort de standardisation identique chez WW : la figure 2 nous montre de petits meubles se composant de parties indépendantes : pieds et deux tiroirs d'une part, petite armoire à deux battants d'autre part. La partie inférieure peut être remplacée par un socle ou par une simple planche munie de pieds mais non de tiroirs ; quant à la partie supérieure, elle peut être formée d'une armoire à une porte et de quatre tiroirs, de huit tiroirs, d'une armoire à double battant et de deux tiroirs, d'un rayonnage fermé par des portes à glissière en verre, ou encore d'un rayonnage avec deux casiers fermés. Inutile de dire que tous ces éléments, de mêmes dimensions, sont interchangeables.

L'armoire de la figure 4, elle, se transforme en buffet par l'adjonction d'une partie supérieure vitrée. On remarquera de nouveau le contraste des bois clair et foncé qui confère une certaine élégance à ce meuble de ligne toute simple.

La figure 5, enfin, montre une juxtaposition de meubles standards ; de gauche à droite : un petit buffet, un poste de télévision, une armoire et un bar à abattant. Un tel alignement évite toute perte de place dans la pièce et la diversité des meubles de rangement permet d'attribuer à chaque objet une place adéquate, ce qui n'est pas à dédaigner non plus. *E. L.*

règle, en dehors des heures de classe, à la disposition des organisations sportives. Cela permet une activité sportive variée, largement décentralisée et accessible à toutes les classes de la population. Il faut s'efforcer d'atteindre la superficie de 6 m² de « surface verte d'exercice » par tête de population. D'après les statistiques de l'Association nationale suisse d'éducation physique (Les terrains de gymnastique, de jeu et de sport en Suisse, 1942), on n'a atteint que le chiffre de 4,5 m² à Bâle et le chiffre moyen est pour la Suisse de 2,55 m². Dans cette appréciation d'ensemble, les bains de plein air sont compris et ils en sont un des éléments les plus importants.

On distingue en Suisse trois natures de bains de plein air : les plages des lacs, les bains de rivières, les bains de plein air avec piscine artificielle. Dans les villes, les bains dans les eaux libres sont souvent, pour des raisons diverses, insuffisants ou inadéquats (trop grande distance des habitations ou des lieux de travail, niveau ou débit irrégulier de l'eau, souillure des eaux). Il est donc nécessaire de les remplacer ou d'y suppléer par la création de bains de plein air artificiels aménagés en liaison avec des terrains de jeu, de sport ou d'héliothérapie. On propose, comme base pour leur aménagement, les données suivantes :

Localités de 1000 à 10 000 habitants : 0,2 m² de surface d'eau par habitant.